



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024
COMMUNE DE NOVY-CHEVRIÈRES

La réunion a débuté le 30 mai 2024 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BEGUIN Yves.

Membres présents :

Monsieur BEGUIN Yves
Monsieur DOMMELIER Benoit
Monsieur LAMBOT Jean-Pierre
Monsieur LE PEUC'H Kévin
Monsieur LE PEUC'H Régis
Monsieur LEDOUBLE Jérôme
Madame LOZINGOT Sylvie
Monsieur LUDINART Michel
Madame PARAPPEL Patricia
Madame SIMON Christine
Monsieur STEVENIN Bernard

Membres absents représentés :

Madame ENGLERT Marine Pouvoir donné à Mme LOZINGOT Sylvie
Madame MALVY Noëlle Pouvoir donné à M LEDOUBLE Jérôme
Monsieur PONCET Frédéric Pouvoir donné à M DOMMELIER Benoit

Membres absents :

Madame VIOLET Odette

Secrétaire de séance : Monsieur LEDOUBLE Jérôme

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du 11 avril 2024
- DCM2024_17 - 2 - Contrat Dominique PARAPPEL, Alexandre FLAMIN et Laetitia BIAGINI
- DCM2024_18 - 3 - Transfert de 71 000 € du BP Annexe "Lotissement Le Moulin" au compte 65822 sur le BP de la commune au compte 75821
- 4 - DIA n°8
- 5 - Devis LAMORLETTE
- DCM2024_19 - 6 - Devis GRANDCOLAS Option clôture rigide soit 7 910€ht
- DCM2024_20 - 7 - Devis T1 MARQUAGE ROUTIER
- DCM2024_21 - 8 - Devis COLLIGNON
- DCM2024_22 - 9 - Devis chaudière SDF - GOBINET / LAMORLETTE / J BELEC
- 10 - Accueil de de 2 familles - Restaurant du Coeur
- 11 - Liste de permanence Elections Européennes 2024
- 12 - Avis sur l'extension EURL LUCAS
- DCM2024_23 - 13 - Validation de la proposition de participation financière de la FDEA concernant l'éclairage Place de la Mairie
- DCM2024_24 - 14 - Nouvelle convention pour la location de la licence IV au New Bon Acc'
- DCM2024_25 - 15 - Délibération modificative n°1 BP Commune - Rééquilibrage section investissement 2188
- DCM2024_26 - 16 - Devis FRECHIN
- DCM2024_27 - 17 - Modification de la dénomination de l'acheteur de la parcelle AC 27

- Questions diverses :

L'association **Novy Sport** (dont le nombre d'adhérents a augmenté), a présenté un projet de rénovation du terrain multisport.

Ce projet répondra au besoin de l'école de Novy-Chevrières car le terrain actuel se dégrade.

Il comportera une piste d'athlétisme autour du terrain multisport.

Un gazon synthétique recouvrira le sol.

Une ossature en bois, dont la toiture sera composée de panneaux photovoltaïques (bonne exposition + gain d'argent), couvrira le terrain.

L'association Novy Sport a consulté au préalable les Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui ne s'oppose pas à l'ossature en bois.

Le coût total provisoire est estimé à 475 523.78 € (coût City Stade estimé à 110 517.14 €).

A l'occasion des jeux olympiques Paris 2024, des subventions pourront être accordées à hauteur de 80% par la Fédération Française de Football, l'Aménagement et Cadres de Vie (commission de la CCPR) et l'Agence Nationale des Sports (ANS). Monsieur le Maire a précisé que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2024 et 2025 serviront en majorité pour la Place du Village.

Monsieur le Maire a émis le souhait de rencontrer tous les partenaires de ce projet.

- 1 - Approbation du PV du 11 avril 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

DCM2024_17 - 2 - Contrat Dominique PARAPPEL, Alexandre FLAMIN et Laetitia BIAGINI

Monsieur le Maire expose la création de 2 postes non permanent d'agent d'entretien aux espaces verts ainsi que le renouvellement du contrat de la secrétaire générale de mairie.

Monsieur le Maire propose :

- **Un contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité** concernant **Monsieur PARAPPEL Dominique** pour une période de **12 mois**, soit jusqu'au **2 juin 2025 inclus**, pour 32/35^{ème} ;
- **Un contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité** concernant **Monsieur FLAMIN Alexandre** pour une période de **3 mois**, soit jusqu'au **30 septembre 2024 inclus**, pour 30/35^{ème} ;
- **Un contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité** concernant **Madame BIAGINI Laetitia** pour une période de **3 mois**, soit jusqu'au **30 septembre 2024 inclus**, pour 28/35^{ème} ;

Le Conseil Municipal **adopte ces décisions à l'unanimité.**

14 voix pour

DCM2024_18 - 3 - Transfert de 71 000 € du BP Annexe "Lotissement Le Moulin" au compte 65822 sur le BP de la commune au compte 75821

Vu la délibération n° DCM2024_10 en date du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif de la commune ;

Vu la délibération n° DCM2024_14 en date du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif annexe du « Lotissement Le Moulin » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de transférer l'excédent de fonctionnement du compte d'imputation 65822 du budget annexe du « Lotissement Le Moulin » d'un montant de **71 000 €** sur le budget général de la commune au compte d'imputation 75821.

14 voix pour

- 4 - DIA n°8

DIA n°8 en date du 15 avril 2024 présentée par Monsieur MATTON Damien et Madame ADAM Virginie pour une habitation sise,
22 rue de l'Eglise parcelle cadastrée ZX 79 pour 20 a 05 ca.

Le Conseil Municipal décide **de ne pas exercer son droit de préemption.**

- 5 - Devis LAMORLETTE

Devis n° 04.24 établi par l'entreprise **LAMORLETTE** en date du 20/02/2024 concernant le remplacement de 3 fenêtres dans le logement communal en location actuellement.
Le projet (et par conséquent le devis) est reporté à une date ultérieure en raison des remboursements à venir en provenance de la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

DCM2024_19 - 6 - Devis GRANDCOLAS Option clôture rigide soit 7 910€ht

Présentation du devis de la **SARL GRANDCOLAS** concernant l'arrachage et l'évacuation de la haie de thuyas attenante au cimetière, la fourniture et pose d'une clôture rigide de hauteur 1m73 et la fourniture et plantation d'arbustes variés 60/80 (1/3 fleurissant, 2/3 persistants).

Le montant de ce devis est de 7 910 € HT soit **9 492 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte le devis à l'unanimité.**

14 voix pour

DCM2024_20 - 7 - Devis T1 MARQUAGE ROUTIER

Présentation du devis de la **SAS GROUPE HELIOS – Division T1 Marquage Routier**, concernant le marquage au sol sur les voies de la commune.

Le montant de ce devis est de 14 142 € HT soit **16 970.40 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte le devis à l'unanimité**.

14 voix pour

DCM2024_21 - 8 - Devis COLLIGNON

Présentation du devis de la **SARL COLLIGNON** concernant la réfection de couronnement en pierre de la cheminée de la Mairie.

Le montant de ce devis est de 2 500 € HT soit **3 000 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte le devis à l'unanimité**.

14 voix pour

DCM2024_22 - 9 - Devis chaudière SDF - GOBINET / LAMORLETTE / J BELEC

Présentation de trois devis concernant le remplacement de la chaudière fioul de la salle des fêtes de la commune :

- De la **SARL GOBINET** dont le montant du devis est de 18 723.32 € HT soit **19 753.10 € TTC** ;
- De l'**entreprise LAMORLETTE** dont le montant du devis est de 15 875.23 € HT soit **19 050.27 € TTC** ;
- De la **SARL J.BELEC** dont le montant du devis est de 17 035 € HT soit **20 442 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte le devis de l'entreprise LAMORLETTE à la majorité**. La maintenance de la chaudière sera confiée à l'entreprise **MUSARD**.

10 voix pour
4 abstentions

- 10 - Accueil de de 2 familles - Restaurant du Cœur

Présentation de la lettre en date du 5 avril 2024, envoyée par Nadine STEVENIN, Présidente de l'association des Restos du Cœur. 2 familles de la commune recevront de l'association des Restos du Cœur, en moyenne, 448 repas (d'une valeur marchande de 3 136 €).

- 11 - Liste de permanence Elections Européennes 2024

La tenue du bureau de vote, lors des élections européennes du dimanche 9 juin 2024 à la salle Pierre LEDOUBLE, se tiendront comme suit :

8 h 00	10 h 00	LOZINGOT Sylvie	DOMMELIER Benoit	LUDINART Michel
10 h 00	12 h 00	LEPEUC'H Régis	LEPEUC'H Kévin	STEVENIN Bernard
12 h 00	14 h 00	LAMBOT Jean Pierre	ROGISSART Hervé	CAVALIER Judith
14 h 00	16 h 00	LEDOUBLE Jérôme	LEDOUBLE Marie-Ange	MALVY Noëlle
16 h 00	18 h 00	BEGUIN Yves	VIOLET Odette	SIMON Christine

- 12 - Avis sur l'extension EURL LUCAS

Extension de la porcherie de EURL LUCAS : élevage de 2 366 à 2 965 porcs.

Le Conseil Municipal est **favorable** à cette extension.

DCM2024_23 - 13 - Validation de la proposition de participation financière de la FDEA concernant l'éclairage Place de la Mairie

Présentation du nouveau chiffrage des participations financières provisoires proposées par la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (secteur de l'Aisne & Porcien) de Lumes (08) pour réaliser les travaux d'éclairage public de la Place du Village en tenant compte de la subvention de la FDEA qui est de 11 522.52 € HT :

Désignation	Estimatif HT	MO/Etudes/TVA	TOTAL
Eclairage Public	8 309.68 €	3 966.44 € (TVA) 991.61 € (MO)	13 267.73 €
TOTAL	8 309.69 €	4 958.05 €	13 267.73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte ces participations financières provisoires à l'unanimité.**

14 voix pour

DCM2024_24 - 14 - Nouvelle convention pour la location de la licence IV au New Bon Acc'

Présentation de la nouvelle convention pour la location de la licence IV au New Bon Acc'.
Le loyer de cette location a été fixé à 380 € et sera révisé tous les 2 ans selon l'indice des loyers commerciaux (ILC). La convention aura une reconduction tacite tous les 2 ans également.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte la nouvelle convention, à l'unanimité.**

14 voix pour

DCM2024_25 - 15 - Délibération modificative n°1 BP Commune - Rééquilibrage section investissement 2188

Suite à la demande du Contrôleur des Finances Publiques de la SGC de Rethel qui a relevé une anomalie lors de la prise en charge du budget primitif 2024 de la commune, à savoir que 2 000 € figurant au compte 2188 opération 188 sur les restes à réaliser du 16 janvier 2024 ont été repris au budget primitif 2024 de la commune au compte 2188 uniquement. Une décision modificative doit être prise avec les écritures suivantes :

- Retirer 2 000 € sur le compte 2188 ;
- Rajouter 2 000 € sur le compte 2188 opération 188.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide de prendre la **décision modificative n°1** comme suit : prélèvement de 2 000 € sur le compte 2188 pour l'affecter sur le compte 2188 opération 188.

14 voix pour

DCM2024_26 - 16 - Devis FRECHIN

Présentation du devis de la **SA FRECHIN** concernant le remplacement de deux portes à l'école.

Le montant de ce devis est de 14 984 € HT soit **17 980.80 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte le devis à l'unanimité**.

14 voix pour

DCM2024_27 - 17 - Modification de la dénomination de l'acheteur de la parcelle AC 27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, de **changer la dénomination de l'acquéreur « Madame CHARPENTIER Julie » par la Société Civile Immobilière JCPN COM** comme stipulé dans le projet d'acte de vente présenté par Maître Vetea GRIMOD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Vetea GRIMOD et Ludivine MARCHAND », 8 avenue Gambetta à Rethel (08300), et de ce fait, modifie la délibération DCM2022_37 qui se lit comme suit :

« Décide de vendre une bande de terrain de 5 m de large sur la longueur de la parcelle de terrain cadastrée section AC n°27 (d'une superficie totale de 6 a 11 ca) au lieudit « Le Village », jouxtant la salle des fêtes « Pierre LEDOUBLE » (sise 11 rue du Bout Haut) au prix de 35€/m² (trente-cinq euros le mètre carré) à la Société Civile Immobilière JCPN COM située à Thugny-Trugny (08300) pour lui permettre d'accéder à son terrain enclavé (cadastré section AC n°26) derrière sa maison (sise n°16 rue de l'Eglise) ; Ce morceau de terrain se situera à l'opposé de la salle des fêtes parce que l'autre partie est destinée à l'extension de celle-ci.

Les frais relatifs (géomètre, notaire, etc.) à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur. »

14 voix pour

Questions diverses

- Devis EUROTRAC - Micro Tracteur SOLIS 26, de la **SARL LOC'MOLIT (EUROTRAC)**, d'un montant de 10 884 € TTC, en remplacement du micro tracteur actuel.
Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce devis.
- Une demande a été formulée sur le fauchage des bas-côtés des chemins communaux :
Monsieur JUSTIN procédera au fauchage à compter du lundi 3 juin 2024.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h10.

Monsieur LEDOUBLE Jérôme
Secrétaire de séance

Monsieur BEGUIN Yves,
Maire